Ce document a été mis en ligne par l'organisme FormaV®.

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour consulter tous nos sujets d'annales et corrigés du CAPA OIA, veuillez visiter :
capaoia.fr/annales-sujets-et-corriges

capa-oia — Repères sociaux et vie courante — Sujet blanc

Entraînement original · aucune session d’examen

Code sujet **Code pédagogique prepa-capa-oia-ucg1---rep-res-sociaux-et-vie-courante-0428004c**

Durée indicative : 120 min

Proposition de corrigé pédagogique • FormaV

Sujet blanc original FormaV. Contexte, entreprises, documents techniques et données de travail fictifs à visée pédagogique. Ce document ne constitue ni une annale de session ni un sujet ou corrigé officiel. Les attendus d’une réalisation pratique décrivent une démarche et des critères de contrôle ; ils ne remplacent pas une prestation en atelier.

Se repérer dans le corrigé

Étude 1 — Étude professionnelle 1 — Délibérer sur un espace collectif
5 réponses • PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Étude 2 — Étude professionnelle 2 — Organiser un budget et comparer un trajet
10 réponses • PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

« PDF source » désigne la page physique du fichier. Quand le pied de page est lisible, le numéro imprimé est indiqué entre parenthèses. Chaque réponse rappelle la consigne, explique la démarche et donne le résultat.

Étude 1

10.0 points

Étude professionnelle 1 — Délibérer sur un espace collectif

Question 1.1.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> À partir de D1, relevez deux faits du constat collectif qui expliquent pourquoi l'organisation du local de pause est discutée. Présentez-les comme des faits limités à la période observée.

Je relève deux faits du constat collectif. Ils sont limités aux cinq jours d'observation décrits dans D1 et ne permettent pas de conclure sur d'autres semaines ni sur les habitudes d'une personne en particulier.

RÉPONSE À RETENIR

- Pendant ces cinq jours, 14 portions de repas non consommées ont été laissées dans le réfrigérateur au-delà de la journée indiquée sur leur étiquette personnelle.
- Trois personnes ont signalé qu'elles ne savaient pas à qui appartenaient certains contenants.

Question 1.2.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 5

> Dans D1, identifiez une opinion exprimée par Jo et une opinion exprimée par Karim. Pour chacune, indiquez en quoi elle se distingue d'un fait relevé dans le constat.

Une opinion exprime un point de vue ou une préférence ; elle n'est pas, à elle seule, un fait établi par le constat collectif. Je distingue donc les propos attribués aux personnages des observations de la semaine.

RÉPONSE À RETENIR

- **Jo :** elle ne veut pas qu'un contenant soit retiré automatiquement parce qu'une date est passée et demande qu'on vérifie d'abord avec son propriétaire. C'est son avis et sa demande ; le constat ne rapporte pas qu'un contenant a effectivement été retiré automatiquement.
- **Karim :** il craint qu'une consigne trop longue soit difficile à suivre pendant une pause courte et propose des étiquettes lisibles ainsi que deux bacs côte à côte. C'est une appréciation et une proposition ; le constat rapporte que le bac de tri contenait parfois des gobelets avec du liquide, mais ne démontre pas qu'une consigne longue en serait la cause.

Question 1.3.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 5

> Prenez position sur la proposition d'essai décrite dans D2 : vous pouvez la soutenir, la refuser ou proposer de la modifier. Donnez une raison liée aux documents et mentionnez une difficulté ou un point de vigilance.

Je soutiens l'essai de deux semaines selon les modalités décrites dans D2. Les repères sur les contenants et les bacs identifiés peuvent aider à répondre aux difficultés observées dans D1. Le caractère temporaire de l'essai et le bilan commun permettent ensuite de l'adapter ou de l'arrêter.

Un point de vigilance est le risque qu'une règle trop rigide pénalise les équipes aux horaires décalés ou qu'une étiquette oubliée crée un malentendu. Il faut donc éviter tout retrait automatique ou toute accusation publique et tenter de joindre le propriétaire avant de déplacer un contenant, comme le prévoit la proposition.

RÉPONSE À RETENIR

Position : soutenir l’essai de deux semaines, sous réserve de respecter la vérification auprès du propriétaire et de réexaminer l’organisation au bilan.

Question 1.4.

PDF source, p. 3, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

Proposez une manière concrète et respectueuse de recueillir le désaccord d’une personne ou d’une équipe pendant l’essai, sans désigner publiquement quelqu’un. Appuyez-vous sur les possibilités indiquées dans D2.

La personne ou l’équipe en désaccord peut déposer une remarque dans la boîte à idées sans indiquer son nom, possibilité prévue dans D2. Une personne volontaire de chaque équipe rassemble ensuite les remarques sans noter qui a exprimé une critique. Les difficultés peuvent être discutées au bilan commun, sans désigner publiquement quelqu’un.

RÉPONSE À RETENIR

Modalité proposée : recueillir les désaccords anonymement dans la boîte à idées, puis les faire remonter par les volontaires des équipes pour discussion collective au bilan.

Question 1.5.

PDF source, p. 2, PDF source, p. 3, PDF source, p. 6

Indiquez deux éléments précis à vérifier lors du bilan de fin de test et expliquez brièvement comment chacun permettrait de décider de conserver, modifier ou arrêter l’organisation.

Au bilan de fin de test, deux éléments précis peuvent être vérifiés à partir de la fiche de retour ou des remarques recueillies. Il s’agit d’observations sur l’organisation, pas d’un contrôle individuel.

RÉPONSE À RETENIR

1. **La compréhension des repères sur les bacs :** demander si les mots et les exemples d’emballages étaient compréhensibles. S’ils sont clairs et utiles, le groupe peut les conserver ; s’ils prêtent à confusion, il peut les modifier ; si le dispositif ne répond pas au problème, il peut envisager de l’arrêter.
2. **L’utilisation du local par les équipes qui se succèdent :** recueillir les observations sur l’usage de la table et les difficultés liées aux horaires. Si l’organisation gêne une équipe, le groupe peut l’adapter ; si elle convient aux différentes équipes, il peut la conserver ; si aucune modification ne résout les difficultés, il peut arrêter l’essai.

Étude 2

20.0 points

Étude professionnelle 2 — Organiser un budget et comparer un trajet

Question 2.1.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> À partir du calendrier de D4, calculez le nombre total de journées où Samira se rend sur le site pendant le mois de référence. Indiquez l'opération.

D4 indique quatre semaines avec cinq journées de présence sur site par semaine. J'additionne les journées des quatre semaines pour obtenir le total du mois de référence.

RÉPONSE À RETENIR

5 + 5 + 5 + 5 = 20 journées de présence sur site pendant le mois de référence.

Question 2.2.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le nombre de trajets simples correspondant à ces journées, sachant qu'il y a un aller et un retour par journée. Indiquez l'opération et l'unité.

Chaque journée de présence correspond à un aller et un retour, soit deux trajets simples. Je multiplie les 20 journées par deux.

RÉPONSE À RETENIR

20 × 2 = 40 trajets simples pour le mois de référence.

Question 2.3.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le coût mensuel des tickets simples pour les seuls trajets domicile-site décrits dans le dossier. Montrez le calcul en utilisant le tarif de D3.

D3 fixe le prix d'un ticket à 1,80 € pour un trajet simple. Pour les 40 trajets simples, je multiplie le nombre de trajets par le prix d'un trajet.

RÉPONSE À RETENIR

40 × 1,80 € = 72 € pour les seuls trajets domicile-site du mois de référence.

Question 2.4.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Comparez le coût des tickets simples au coût de la carte mensuelle. Calculez l'écart en euros pour le mois et précisez quelle option coûte le moins cher selon les seules données du cas.

Les tickets coûtent 72 € pour les trajets considérés et la carte mensuelle coûte 48 €. Je soustrais le coût de la carte du coût des tickets pour obtenir l'écart. La comparaison porte uniquement sur les trajets et les offres du cas.

RÉPONSE À RETENIR

72 € − 48 € = 24 €. Selon les seules données du cas, la carte mensuelle coûte 24 € de moins que les tickets simples.

Question 2.5.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Additionnez les cinq dépenses prévues avant transport dans D3. Donnez le total en euros pour le mois.

J'additionne les cinq dépenses mensuelles prévues avant transport dans D3 : logement, électricité et eau, téléphone, courses alimentaires, produits d'entretien et d'hygiène.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 390 € + 70 € + 18 € + 245 € + 32 € = 755 € de dépenses prévues avant transport pour le mois.

Question 2.6.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6

> Calculez le montant restant après les dépenses prévues avant transport et le choix de la carte mensuelle. Écrivez les montants soustraits et le résultat.

Je pars du revenu mensuel de 1 080 €. Je soustrais les 755 € de dépenses prévues avant transport, puis les 48 € de la carte mensuelle.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1 080 € − 755 € − 48 € = 277 € restant après les dépenses prévues et la carte, pour le mois de référence.

Question 2.7.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Si Samira met de côté les 60 € qu'elle souhaite épargner, combien reste-t-il après les dépenses prévues et la carte mensuelle ? Montrez le calcul.

Après les dépenses prévues et la carte, il reste 277 €. Je soustrais les 60 € que Samira souhaite mettre de côté.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 277 € − 60 € = 217 € restant après les dépenses prévues, la carte mensuelle et l'épargne de 60 €, pour le mois de référence.

Question 2.8.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Refaites le calcul du montant restant après dépenses et transport en utilisant les tickets simples plutôt que la carte. Indiquez le résultat en euros.

Avec les tickets, le transport coûte 72 €. Je soustrais du revenu de 1 080 € les 755 € de dépenses prévues avant transport, puis le coût des tickets.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> 1 080 € − 755 € − 72 € = 253 € restant après les dépenses prévues et les tickets, pour le mois de référence.

Question 2.9.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Samira peut-elle mettre de côté 60 € avec l'une ou l'autre option de transport, selon les données du dossier ?

> Justifiez par les deux montants restant après épargne.

Pour chacune des options, je pars du montant restant après les dépenses prévues et le transport, puis je soustrais les 60 € d'épargne souhaitée. Je compare les montants obtenus à zéro pour déterminer si cette épargne est possible selon les seules données du dossier.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> **Carte mensuelle :** 1 080 € − 755 € − 48 € − 60 € = 217 € restant après épargne.
> **Tickets simples :** 1 080 € − 755 € − 72 € − 60 € = 193 € restant après épargne.
> Les deux montants sont positifs : selon les données du dossier, Samira peut mettre de côté 60 € avec l'une ou l'autre option. Cela ne garantit pas que le reste couvre tous les besoins personnels non chiffrés.

Question 2.10.

PDF source, p. 4, PDF source, p. 5, PDF source, p. 6, PDF source, p. 7

> Citez une dépense ou une information personnelle qui n'est pas chiffrée dans D3 et qui ne peut donc pas être intégrée au calcul demandé sans donnée supplémentaire.

D3 indique que le dossier ne chiffre pas toutes les dépenses personnelles et demande de ne pas inventer de montant. Je cite une dépense possible qui ne figure pas dans le budget chiffré.

> **RÉPONSE À RETENIR**
>
> Par exemple, une dépense personnelle de santé n'est pas chiffrée dans D3. Elle ne peut donc pas être intégrée au calcul sans donnée supplémentaire.

Sujet : Sujet blanc original FormaV — prepa-capa-oia-ucg1---rep-res-sociaux-et-vie-courante-0428004c
Supports documentaires vérifiés : https://chlorofil.fr/fileadmin/user_upload/02-diplomes/referentiels/secondaire/capa/oia/capa-oia-ref.pdf
© FormaV EI • Proposition de correction, distincte d'un corrigé officiel.

Copyright © 2027 FormaV®. Tous droits réservés.

FormaV® est une marque déposée auprès de l'INPI sous le numéro 5227897.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.